

Registre en ligne

Enquête publique élaboration PLU de Champagney

Afin de remplir ce registre, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante : ep.elaborationpluchampagney@ccrc70.fr en indiquant obligatoirement, vos noms, prénoms, adresse postale et coordonnées téléphoniques.


Seules les demandes comportant tous ces éléments pourront être étudiées.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^(l) je DUMOUILLIN Michel
demande confirmation que ma parcelle n° 58
derrière la Gare est classée en zone UB
donc constructible dans le projet de PLU

Mme CLAUDON Sylvie, demande le classement des parcelles
cadastrées section F.M. 1853 et 1854 en zone UB.
Champagney le 06.06.2018

Reçu ce jour lettre de M BEAUME Daniel (annexe 1) 
FRANURE Jean-François 1 chemin des prés nouvelle
souhaite que les parcelles n° 349 et 350 soient classées
en constructible. Je m'engage à réaliser à mes frais
la réalisation d'un chemin d'accès par la parcelle n° 359
pour la mise en conformité des accès.

Dans le 905 précédent, ces terrains
étaient classés constructibles.
d'où préjudice financier.

Wrobel Eric propose une contre proposition de classement en
zone UL pour permettre l'aménagement d'un PA pour
résidentiel de basis. Voir document en annexe.

2^e permanence le 23-6-2018


Croissant Genevieve

Demande que ma parcelle 282, qui constitue une "dent creuse" dans le tissu urbain soit classée en Zone "UB" comme les parcelles riveraines

le 23/6/2018 


SCHRAMM Jean

Demande que ma parcelle 56 située côte Andrieu soit classée en zone UB. Comme les parcelles riveraines.

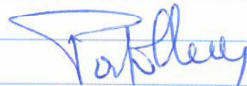
le 23/6/2018. 


P.S. Peut-on rebâtir un bâtiment effondré mais dont les fondations sont encore existantes.


Alain KRIVANECK remet ce jour en dossier concernant

terreurs les chemins de la côte Poron. 2032 demande de réclamation. 

M. PORTOUEAU remet ce jour dossier concernant terrain meublé de la belle fabrique parcelle 866.



M PERON Frederic je souhaite que le terrain parcelle 340 en constructible les frais d'aménagement soient à notre charge. 

Mme COOPER Heather Je souhaite que les parcelles 126 et 122 restent en constructible. Nous les avons achetées en constructible au prix constructible avec le projet de pouvoir construire à l'avenir. ~~Il est~~ Nous savons que les frais de conduire l'accès au réseau à travers notre parcelle 123 seront à notre charge. - 

Vivet (ROBERT) Séverine 63 rue des chênes 70 296
Champagnoy -
je demande que les parcelles 376 - 378 - 377
passent constructibles car elles sont dans la continuité de
la rue avec le Réseau (eau, électricité / tout à l'égout)
disponible dans la rue ce qui montre bien la continuité
du Village - afin de pouvoir construire des garages et
jouir de mon Bien -
Vivet 11 rue des chênes : j'espère que le
terrain 191 ne pas pas constructible, afin de garder
une tranquillité à la campagne.

Séverine Vivet



Envoyé : 1 juil. 2018 6:07 PM

De : jacquotisabelle@hotmail.fr

À : a.veysiére@ccrc70.fr

Cc :

Parcelle 599 - Côte Poras

Expéditeur : Isabelle JACQUOT

Adresse : 37 Rue Camille Desmoulins
[94230 CACHAN](https://www.google.com/maps/place/37+Rue+Camille+Desmoulins,+94230+CACHAN)

Téléphone : [0610152544](tel:0610152544)

Courriel : jacquotisabelle@hotmail.fr

Message :

Bonjour,

Je détiens en nu-propriété, avec mon frère Bertrand Jacquot, les parcelles 600, 601, 602 et 599, chemin de la côte Poras.

Le nouveau plan local d'urbanisme a modifié l'utilisation de la parcelle 599.

Par le présent message, je demande le maintien en zone UB de la totalité de la parcelle 599.

En vous remerciant de votre attention à la présente demande,

Bien cordialement

Isabelle Jacquot

le jeudi 5 juillet 2018 3^o jour

LACOUR CHRISTIANE (Maman)

LACOUR MARC - FERRIER MARIE PAULE et
LACOUR Yves (Frères et sœur) demande le
classement des parcelles AR 84 et AR 142
en zone constructible - UB

Merci LACOUR

Christian Luxeuil 13, rue des Chênes. propriétaire du pré
1AUB.

- Je tiens à rappeler le rôle paysager du lieu pour moi et le voisinage. Une bordure est aménagée en lisière pour la faune.
- Une entrée d'eau (et un réseau) avec droit d'eau permet d'épancher les eaux descendant de la rue des Chênes. Cette vers 1990, un tuyau a été construit pour déverser ces eaux vers le fossé communal. L'ancien réseau de fossé existe toujours et peut jouer son rôle si besoin (rétention et infiltration).

